



SESSION PLENIERE DU 12 JANVIER 2021

REINSTALLATION DU CESER

La mandature actuelle du CESER a débuté en janvier 2018, pour une durée prévisionnelle de 6 ans. Toutefois, Les postes à responsabilités sont remis en cause à mi-mandature. La session du 12 janvier 2021 a donc été consacrée à cette réinstallation qui a vu la CGT confirmée dans ses responsabilités. Deux camarades ont par ailleurs rejoint le CESER le 1^{er} janvier 2021.

LES MISSIONS DU CESER

Le Conseil économique social environnemental régional (CESER) est la **deuxième chambre de la Région**, c'est l'assemblée consultative de la Région représentant la «société civile organisée». Laboratoire d'idées, il effectue des diagnostics, des analyses prospectives et avance des préconisations dans l'intérêt du développement régional. Depuis 2015, il a également une mission d'évaluation des politiques publiques, qu'il n'a jamais pu mener à bien en Pays de la Loire, faute notamment de coopération de l'exécutif régional.

Le Conseil économique social environnemental régional examine tous les projets de la Région avant que le Conseil régional n'en délibère :

- le **budget** de la Région à toutes ses étapes,
- la **planification** stratégique régionale sous toutes ses formes (schémas directeurs, plans stratégiques, contrats État-Région...).

Il peut également répondre aux demandes d'**avis** et d'**études** de la part du Conseil régional. Ces demandes émanent parfois de l'État lui-même.

Il conduit enfin de sa propre initiative des études prospectives ou liées à l'actualité sur toute question à caractère économique, social, culturel et environnemental d'intérêt régional et interrégional.

Le travail du CESER se base sur une recherche de consensus, qui conduit la CGT à approuver un grand nombre des travaux qu'il mène. Toutefois elle vote régulièrement contre les contributions du CESER lorsque celles-ci sont inacceptables.

LA COMPOSITION DU CESER

Le CESER est composé de **120 membres**, répartis dans **quatre collèges** :

- collège 1 : organisations patronales, activités professionnelles non salariées
- collège 2 : organisations syndicales de salarié.e.s
- collège 3 : organismes ou associations qui participent à la vie publique
- collège 4 : personnalités qualifiées nommées par la Préfète de Région.

Les trois premiers collèges ont 38 membres, le quatrième en a 6.

Les 38 conseillères et conseillers du collège 2 sont réparti.e.s en fonction de la représentativité (privé + public) des organisations syndicales en Pays de la Loire :

- 15 CFDT
- **9 CGT**
- 6 FO, 3 CFTC, 2 CGC, 1 FSU, 1 UNSA, 1 Solidaires.

Les conseillères et conseillers se répartissent au sein de **7 commissions** :

- Commission 1 : Finances – Prospective – Europe – Interrégionalité
- Commission 2 : Santé – Social
- Commission 3 : Economie – Emploi – Recherche - Innovation
- Commission 4 : Infrastructures – Déplacements – Télécommunications – Energie
- Commission 5 : Aménagement des territoires - Cadre de vie
- Commission 6 : Education – Formation tout au long de la vie – Métiers de demain
- Commission 7 : Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative

L'ELECTION DU PRESIDENT DU CESER

La CGT n'a pas présenté de candidat à la présidence du CESER, considérant que les conditions n'étaient pas réunies pour une victoire.

Jacques BODREAU (Medef) étant seul candidat, il a été réélu par 73 voix pour, 36 abstentions et 3 contre.

Depuis le début de l'existence du Ceser, la présidence a toujours été assurée par un membre du collège patronal. Lors de la séance d'installation du mandat, la CGT avait souhaité le rassemblement sur une candidature alternative et avait soutenu le candidat proposé par la CFDT (voir la [lettre du groupe CGT au CESER n° 129](#) sur le site du comité régional CGT Pays de la Loire). Ce dernier avait été battu, sans avoir – d'après nos calculs, car le vote est secret - fait le plein des voix du collège des organisations syndicales.

LES AUTRES POSTES A RESPONSABILITES AU CESER

Les **7 président·e·s de commission** et les **rapporteur·e·s généraux** (budget, plan, inter-régionalité, Europe, évaluation) participent aux réunions de coordination avant les sessions.

Le **bureau** du CESER, composé de 30 membres (10 pour les collèges 1 et 2, et 10 au total pour les collèges 3 et 4), organise le travail du CESER. Il a un rôle d'orientation, d'animation, d'impulsion, d'organisation et d'arbitrage.

Enfin, les commissions désignent chacune leur bureau composé du ou de la secrétaire et du vice-président ou de la vice-présidente.

Ces postes sont répartis dans le but de respect des équilibres entre les différentes composantes du CESER.

Comme lors de la première moitié du mandat, la CGT a revendiqué et obtenu :

- ⇒ la **présidence de la commission 4** chargée des transports et de l'énergie (Yvic KERGROAC'H),
- ⇒ un **second poste au bureau** (Catherine PARIS),
- ⇒ et un poste au **bureau de la commission 5** chargée des territoires et de l'environnement (Eric BACHELOT, devenu secrétaire de la commission).

Lors de la session de réinstallation, le collège 3 et le collège 4 se sont entendus sur une liste. Celle-ci a donné lieu à deux candidatures dissidentes, qui ont été battues.

LE POSITIONNEMENT DE LA CGT LORS DE LA REINSTALLATION

La CGT respecte les équilibres du CESER, tout en restant fidèle au constat de l'existence d'intérêts divergents dans la société. La CGT ne peut donc pas soutenir les candidatures du patronat.

Elle s'est donc de manière générale abstenue sur les candidatures du collège patronal et a approuvé celles des collèges 2, 3 et 4.

LES 9 CONSEILLERES ET CONSEILLERS DE LA CGT AU CESER

Deux camarades intègrent le Ceser à l'occasion de la mi-mandature : Marie-Colette Luneau et Olivier Haquette, en remplacement de Francine Desnos et Olivier Guix.

Ces 9 camarades sont mandatés par le comité régional CGT des Pays de la Loire, dont ils portent les orientations au CESER. Elles et ils se nourrissent des éléments apportés par l'ensemble des syndicats de la région.

La composition du groupe CGT est désormais la suivante :

⇒ **Eric Bachelot :**

- Union départementale de la Mayenne, Fédération des services publics
- secrétaire de la commission 5 ; informé en commission 1



⇒ **Christophe Besnard :**

- Union départementale de la Loire-Atlantique, Fédération Mines énergie
- Titulaire de la commission 4 ; informé en commission 3



⇒ **Olivier Haquette :**

- Union départementale de la Vendée, Fédération des cheminots
- Titulaire en commission 4, informé en commission 7



⇒ Marie-Laure Hermouet :

- Union départementale de la Vendée, Fédération de la métallurgie
- Titulaire en commission 7, informée en commission 2



⇒ Yvic Kergroac'h :

- Union départementale de la Loire-Atlantique, Fédération des Finances et des affaires économiques
- **Co-animateur du groupe CGT au CESER**
- **Président de la commission 4**, informé dans les autres commissions, membre du bureau du CESER



⇒ Marie-Colette Luneau :

- Union départementale du Maine-et-Loire, Fédération de la Santé et de l'action sociale
- Titulaire en commission 2, informée en commission 3



⇒ Diane Oble :

- Union départementale de Loire Atlantique, Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires
- Titulaire en commission 3, informée en commissions 5 et 6



⇒ Catherine Paris :

- **secrétaire du comité régional CGT Pays de la Loire**
- **co-animatrice du groupe CGT au CESER**
- Union départementale de la Sarthe, Fédération de la Santé et de l'action sociale
- Titulaire en commission 6, informée en commission 1, membre du bureau du CESER



⇒ Didier Robert :

- Union départementale de Loire Atlantique, Fédération des activités postales et télécommunications
- Titulaire en en commission 1, informé en commission 3, 4, 6 et 7.



*L'ensemble du groupe CGT au CESER reste à votre disposition.
Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21*